

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

83/019

ECRET N° _____/du II/01/1983

portant intégration dans la Magistrature Congolaise de Monsieur Gabriel BNTCHA-EBIA.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS :

- (/U la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/U la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/U la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
- (/U l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 portant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions
- (/U le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/U le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
- (/U le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Justice.

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur ENTCHA-EBIA Gabriel, de Nationalité Congolaise né le 14 Août 1956 à Souanké Titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris, est intégré dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon (indice 830).

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II Janvier 1983

Par le Président du Comité Central,
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres.

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice



ITIHI OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU

Mirababe

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE

AMPLIATIONS :

- SGJ/DSAF.....2
- BJ/CAB.....2
- Parquet Général.....1
- D.B.....1
- D.C.F.....1
- JORPC.....1
- B/C.....1
- Dossier.....1
- Intéressé.....1

